Soixante Dix
Jean Dereix

L'an mil huit cent ~~cinquante~~ huit, le dix sept novembre, à dix heures du matin, le conseil municipal de la Commune de Combiers assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr. le Maire pour la tenue de la session ordinaire du mois de Novembre conformément à l'arrêté de Mr. Monsieur le Préfet de la Charente du 21 8bre 1878, et par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire en date du treize de ce mois.

Mr. le maire a fait l'appel des douze conseillers appelés à cette session :

ont répondu à cet appel, MM. Charles Tourtas, Jean Dalot, Birot Thomas, Jean Chevrier, adjoint, Guillaume Badaillac, Jean Campotainé, Charles Dereix, Léon Dumongé.

absents Mr. Jeannet de Lasfond, Pierre Benex, Léonard Bouyer,

Les conseillers présents, formant la majorité du ~~conseil~~ des membres du conseil en exercice, il a été conformément à l'article deux de la loi du 5 mai 1855 procédé immédiatement, après l'ouverture de la Cession faite par Mr. le maire ~~procédé~~ à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ce qui a eu lieu au scrutin,

Mr. Dumongé ayant obtenu sept voix sur neuf a été proclamé secrétaire, ce qu'il a accepté

Mr. le maire a mis sous les yeux du conseil le budget des ressources des travaux et des dépenses des Chemins Vicinaux ordinaires d'où il ressort que 1,402 francs sont pour l'année 1879 applicables au Chemin Vicinal N° 2; et 1,115 aux Chemins de grande communication et d'intérêt communs. pour la comne. de Combiers :

les neuf conseillers municipaux ci-dessus nommés ont à l'unanimité approuvé cette répartition, et y donnent leur complète adhésion :

Mr. le maire ayant déclaré qu'il n'y avait aucune autre matière, qui à sa connaissance, soit susceptible d'être soumise à la délibération du conseil, le présent procès verbal a été clos, les jour mois et an susdits, et a été signé par les membres du conseil présents à l'exception de Mr. Charles Dereix qui

Maires n° 17. — Registre des Délibérations — Intercal. — Paris, Paul Dupont (Cl.) 77, 1-7.
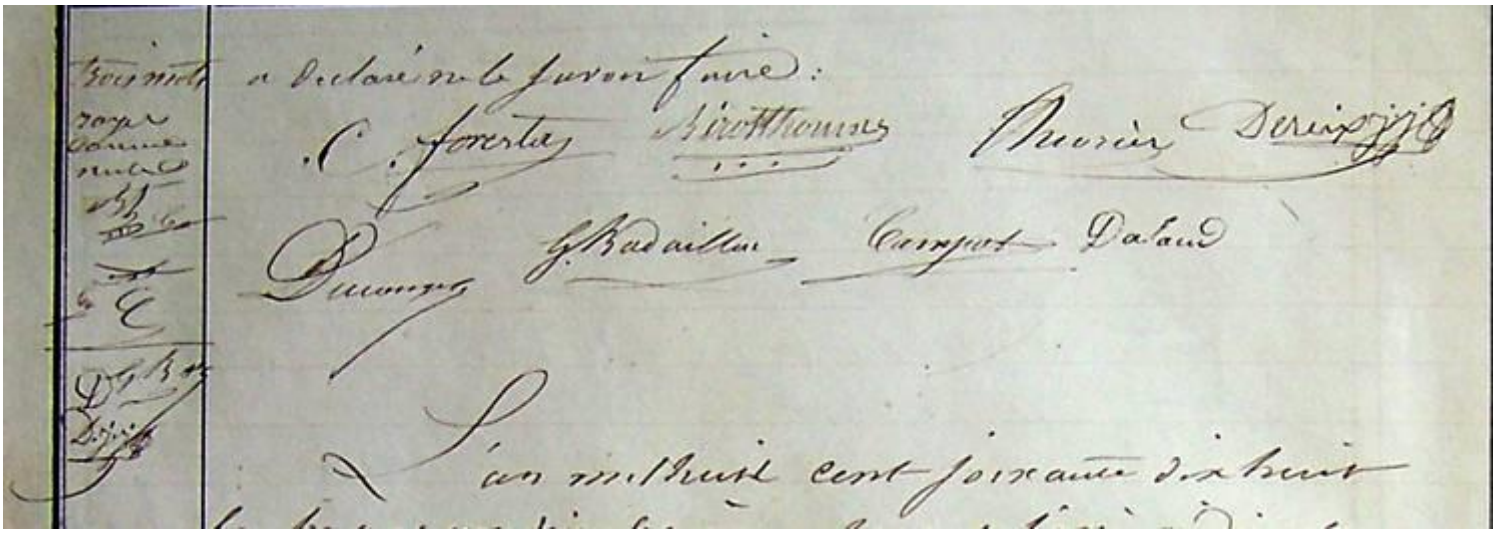
P02 01v